

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 29  
présents : 27  
votants : 29

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BARATHON, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

**Membres présents :**

Isabelle BARATHON, Olivier BREMONT, Béatrice PERROT, Serge BESNIER, Marie-Pierre GEORGET, Patrice LEVANT, Morgane LE GALLE, Frédéric RYO, Sylvie LECLERC, Guy AMOSSÉ, Jacques LEGENDRE, Anne-Marie MARTINAUD, Isabelle TIMOUY, Catherine ATTENBOROUGH, Pascal MOREAU, Sébastien GUYON, Richard HERVÉ, Gilles FASQUEL, Régine EPIARD, Soazig DRION, Fabienne MORIN, Romuald GUSTIN, Angéline DESCLOZIERS, Isabelle CARIOU, Stéphane LANG, Nicolas ARCHAMBAULT, Marie-Lou PERAIS.

*Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Membres absents excusés :**

Eric GIRARD ayant donné pouvoir à Olivier BREMONT, Nadine COTTINEAU ayant donné pouvoir à Patrice LEVANT.

*Conformément à l'article 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Patrice LEVANT a été élu secrétaire de séance.

**Convention de mise à disposition – Office de Tourisme**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Maison du Tourisme du Pays de Redon est devenue l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Redon, sous statut EPIC. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » est devenue une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre, inscrite parmi la liste des compétences obligatoires aux articles L. 5214-16 du CGCT.

Ainsi, un office de tourisme intercommunal unique a été créé sur le territoire de l'EPCI, avec des bureaux d'information touristique (articles L.134-1 et L. 133-3-1 du code du tourisme).

Une première convention avait été signée en 2009 et réactualisée en 2017 et 2025 notamment pour prendre en compte le changement de statut entre la commune de Guémené-Penfao et l'office de tourisme du Pays de Redon permettant d'établir les moyens mis en œuvre pour assurer la mission d'accueil et d'information touristique à l'Office de Tourisme de Guémené-Penfao et d'en assurer son renouvellement.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N° 2017-090 en date du 19/10/2017,

**Vu** la délibération N° 2025-094 en date du 25/11/2025,

**Considérant** que les modalités de mise à disposition pour l'accueil et l'information touristique en lien avec l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Redon ont évolué au 1<sup>er</sup> avril 2026,

**Considérant** le projet de nouvelle convention entre la commune de Guémené-Penfao et l'Office du Tourisme intercommunal du Pays de Redon,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**à l'UNANIMITE (29 voix POUR)**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de moyens matériels entre la Commune de Guémené-Penfao et l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Redon telle que jointe en annexe à la présente délibération, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2026.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à engager toutes démarches correspondantes et signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.  
Guémené-Penfao, le 17 septembre 2026.

Le Maire,  
Isabelle BARATHON



Le secrétaire,  
Patrice LEVANT